



**Objectif 5c :
Asseoir Annemasse Agglo comme
pôle de centralité dynamique et
rayonnant vis-à-vis des territoires
environnants**

**Action 30 : Accompagner la réalisation
de grands équipements à vocation
culturelle**

Contexte

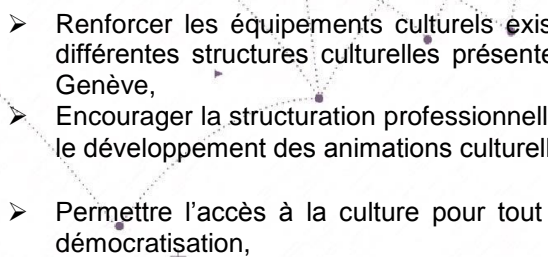
Le développement de la métropole franco-valdo-genevoise, pour être durable et équilibré, doit s'appuyer sur les villes et pôles urbains qui la composent, lieux de création de lien social et de solidarité. Cela se traduit par une volonté de rééquilibrage affichée dans le Projet d'Agglomération, dans le cadre des politiques de services, afin de lutter contre une tendance à la résidentialisation des secteurs français. Le territoire d'Annemasse-Agglo, doit, pour assumer son statut de « centre métropolitain » du Grand Genève, renforcer sa centralité et améliorer son attractivité et son image.

Le développement d'équipements culturels « phares » existants, générateurs de notoriété pour le tout le territoire tels que Château-Rouge à Annemasse doit être favorisé. Equipement reconnu régionalement et nationalement pour la qualité de l'offre culturelle proposée, Château-Rouge s'est imposé depuis 15 ans comme un pôle régional et transfrontalier du spectacle vivant avec une spécificité sur les Musiques Actuelles et la Danse. Labellisée « Scènes Rhône-Alpes » par la Région, la salle de spectacle n'a cessé de tisser des liens, non seulement avec d'autres structures de la Haute-Savoie (Maison des Arts et Loisirs de Thonon, ...) mais également avec la Suisse tant en matière de collaboration sur les festivals qu'avec les équipements eux-mêmes. Actuellement, le développement de Château-Rouge est entravé par une conception scénographique inadaptée, ne correspondant plus aux normes et aux besoins techniques contemporains. L'objectif serait, par conséquent, de restructurer la salle de théâtre afin d'assurer l'accueil de spectacles aujourd'hui techniquement inabordables et d'offrir aux spectateurs le confort d'une salle plus accueillante, fonctionnelle et performante. Cela permettra également de renforcer la capacité d'accueil et de disposer de locaux adaptés à l'organisation de grands événements, notamment internationaux

Par ailleurs, le développement de l'offre culturelle s'appuie également sur la mise en valeur d'autres atouts tels que la lecture publique et la tradition littéraire. En ce sens, la création de la Maison du Livre d'Artistes et de la Création Editoriale sur la commune de Lucinges constitue un projet qui participe au rayonnement culturel de l'agglomération annemassienne et qui s'inscrit pleinement dans la politique culturelle menée sur l'ensemble du territoire du CDDRA. Ainsi, dans le cadre de la mise en valeur des grands auteurs qui ont marqué le territoire (Maison Rousseau, Centre du Livre de Ferney-Voltaire, Château de Coppet), le but de la Maison du Livre d'Artistes est de conserver le fonds de livres d'artistes de Michel Butor et de le valoriser auprès d'un large public via des expositions, des salons,

En tout état de cause, les projets identifiés dans cette fiche action participent activement à l'objectif de mise en réseau des acteurs culturels que s'est donné l'Arc. Il s'agira ainsi, au travers d'un appel à projets, de soutenir les porteurs de projet souhaitant mettre en œuvre, dans le Genevois Français, des initiatives originales, porteuses d'ouverture, de partenariats promouvant la culture. Plus précisément, les deux opérations s'inscrivent dans l'axe 3 : diversité culturelle.

Objectifs de l'action

- 
- Renforcer les équipements culturels existants et favoriser leur mise en réseau avec les différentes structures culturelles présentes à l'échelle du Genevois Français et du Grand Genève,
 - Encourager la structuration professionnelle des acteurs locaux dans ce domaine et favoriser le développement des animations culturelles à destination d'un large public,
 - Permettre l'accès à la culture pour tout type de public et participer dans ce cadre à sa démocratisation,
 - Conforter l'attractivité et l'image du territoire et développer ainsi le tourisme de proximité.

Objectifs opérationnels

- Accompagner la réhabilitation du centre culturel de Château-Rouge afin de favoriser le développement de ses activités et de répondre, d'une part aux nouvelles normes techniques exigées et d'autre part, aux demandes actuelles des publics,
- Appuyer la rénovation et l'aménagement de la Maison du Livre d'Artistes et de la Création Editoriale afin d'organiser dans les meilleures conditions la conservation des fonds et l'accueil des publics.

La région sera associée en amont de la définition des projets (DPT/DC).

Typologie d'opérations

- Etudes,
- Travaux de construction et d'aménagements.

Dépenses éligibles

Investissement

- Etudes pré-opérationnelles, opérationnelles, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
- Travaux de construction et d'aménagements.

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : communes.

Partenaires mobilisés : Etat, RRA, CG 01 et 74, canton de Genève, associations, structures culturelles

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Projets participant au renforcement de la centralité d'Annemasse-Agglomération et à son rayonnement,
- Projets confortant son rôle de centre métropolitain.
-



Critères transversaux

- Inscription dans le réseau des structures culturelles à l'échelle du Genevois Français et du Grand Genève,
- Favoriser l'effet levier via le dispositif CDDRA,
- Développement des animations culturelles,
- Contribution au développement durable.

Budget

Subvention régionale souhaitée : 1 000 000 €

Taux régional souhaité : 30 %

Part Investissement/ Fonctionnement

- Investissement : 1 000 000 € (100 %)

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- Réaménagement de bâtiments,
- Fréquentation des équipements,
- Nombre d'emplois créés.

Evaluation développement durable



Développement économique

La culture représente un levier de développement économique certain. Elle participe au renforcement de l'attractivité d'Annemasse-Agglomération et à sa compétitivité économique via la création d'emplois et de richesses.

Environnement

Les communes devront prendre en compte dans la conception et la réalisation de leurs projets d'aménagements et de construction les critères du développement durable et répondre ainsi aux nouvelles normes architecturales et environnementales en vigueur.

Solidarité sociale

La culture constitue un facteur de cohésion territoriale incontestable. Les projets culturels et artistiques envisagés participent à sa démocratisation et contribuent à l'élargissement des types de publics.



Gouvernance

La mise en œuvre des projets identifiés dans la fiche action nécessitera la création de groupes de travail multi partenariaux, de comités de pilotage, ... afin de garantir les modalités d'une gouvernance partagée des projets.

Validité-Cohérence

Les projets présentés s'inscrivent pleinement dans les objectifs affichés tant sur le Genevois Français que sur le Grand Genève, initiateur d'un atlas culturel transfrontalier et d'une étude « Grands Equipements ». La cohérence est ainsi assurée avec les autres politiques publiques : Etat, départements, Canton de Genève, Canton de Vaud.